

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 3 0 A001 2017

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES,

B P N° 99

et

06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES,

ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES SUIVI DE LA MASSE SALARIALE REGIME INDEMNITAIRE

AFFAIRE SUIVIE PAR : MAGALI GUARY / SARAH MARTIN

ARRETE SDIS Nº 1759

Portant confirmation dans les fonctions de Médecin chef départemental adjoint

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels,

VU l'arrêté SDIS pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

VU l'arrêté pris conjointement par monsieur le ministre de l'intérieur et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de l'intéressé au grade de Médecin de classe exceptionnelle, à compter du 1er juillet 2017, de la compte de l'intéressé au grade de Médecin de classe exceptionnelle, à compter du 1er juillet 2017, de la compte de l'intéressé au grade de Médecin de classe exceptionnelle, à compter du 1er juillet 2017, de la compte de l'intérieur et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de l'intérieur et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de l'intéressé au grade de Médecin de classe exceptionnelle, à compter du 1er juillet 2017, de la compte de l'intéressé au grade de Médecin de classe exceptionnelle, à compter du 1er juillet 2017, de la compte de l'intéressé au grade de Médecin de classe exceptionnelle, à compter du 1er juillet 2017, de la compte de l'intéressé au grade de Médecin de classe exceptionnelle de l'intéressé au grade de Médecin de classe exceptionnelle de l'intéressé au grade de Médecin de classe exceptionnelle de l'intéressé au grade de Médecin de l'intéressé au grade de l'intéressé a

VU la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°16-48 en date du 23 juin 2016, portant sur le projet de modification de l'organisation territoriale du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

Hean-Gabriel Dir affror

VU la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°16-81, en date du 25 novembre 2016, portant sur l'organisation territoriale du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et sur la modification du règlement opérationnel,

VU les arrêtés en date du 14 octobre 2016 et 20 décembre 2016, de monsieur le préfet des Alpes-Maritimes, portant modification du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter des 21 octobre 2016 et 27 décembre 2016,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes par intérim,

ARRETENT

ARTICLE PREMIER:

Monsieur POUGET François (matricule: 3676), né le 21/09/1959 à Paris (75), médecin de classe exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, est confirmé dans les fonctions de Médecin chef départemental adjoint au service de santé et secours médical du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du 1^{er} juillet 2017.

ARTICLE 2:

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes.

ARTICLE 3:

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes

Le préfet des Alpes-Maritimes

Aour le Préfet, Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet CAB-A 3950

Jean-Gabriel DELACROY

Eric CIOTTL

Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours

des Alpes-Maritimes